

## Délibération n°2018/64

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.715-2, L613-2, R719-51 à R719-112 ;  
Vu le décret n°94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT ;  
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 20 décembre 2018 :

**Objet : Politique de prix et de remise pour les programmes de formation continue**

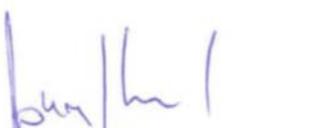
Le conseil d'administration valide la politique de prix et de remise pour l'année 2019 pour les programmes de formation présentés dans les documents joints (note de politique de prix, fichier excel des tarifs 2019).

**Résultat du vote :**

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Troyes, le 20 décembre 2018

Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 21.12.2018

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 21.12.2018